



## DELIBERATION N°20120105 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

#### ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES - ORGANISATION ET GESTION D'UN CENTRE AVEC ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL DE JEUNES A L'ESPACE PABLO NERUDA - AVENANT N°1**

## MME KHAMED MARIE-FRANÇOISE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'un marché public de services notifié en mars 2011 à l'issue d'une procédure adaptée menée en application de l'article 30 du code des marchés publics, l'Association Léo Lagrange Centre Est s'est vue confier l'organisation et la gestion d'un centre constitué d'un accueil de Loisirs (AL) et d'un accueil de jeunes (AJ) dans un ensemble immobilier communal dénommé Espace Pablo Neruda, sis route du Coin sur le territoire de la commune de Saint-Chamond.

Après un fonctionnement de neuf mois, la Ville, le Trésor Public et le prestataire ont constaté que le système de régies publiques de recettes, présentait des difficultés de fonctionnement liées à la spécificité de l'activité de l'Espace Pablo Neruda. Afin d'optimiser ce service, il est envisagé la mise en place d'un système dit « ROLMRE » plus adaptée.

De plus, il a été constaté que la grille des tarifs de rémunération du prestataire ne prend pas en compte l'ensemble des prestations que la Ville souhaite pouvoir offrir aux familles - alors même qu'existe une forte demande, notamment pour l'activité « camps » - et qu'elle est donc susceptible de commander au prestataire. Il est donc proposé de rajouter au titre des prestations réalisées dans le cadre de l'accueil de loisir (AL) et de l'accueil de jeunes (AJ), un prix unitaire Camp Journée/enfant – avec 2 repas + petit déjeuner fixé à :

Montant HT en €	TVA à 19,6 % en €	Montant TTC en €
<b>60 €</b>	<b>0 €</b>	<b>60 €</b>

Par ailleurs, il apparaît également nécessaire de limiter la capacité d'accueil du centre de loisirs à 50 enfants ou jeunes pour les mercredis, 80 enfants ou jeunes pour les petites vacances et 100 enfants ou jeunes pour les vacances d'été, afin d'équilibrer la fréquentation entre les deux centres d'accueil de loisirs municipaux (Pablo Neruda et Bujarret).

Enfin, au titre des modalités de communication, le prestataire prendra en charge l'édition de la plaquette destinée à faire connaître l'équipement au plus grand nombre.

Le projet d'avenant n°1 à incidence financière qui est soumis a pour objet de prendre en compte ces modifications, étant précisé que la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de sa réunion du 30 avril 2012.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'accepter** les modifications susvisées,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 correspondant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 15 mai 2012  
Le maire,

Signé :

Philippe KIZIRIAN